



Requete e annulation d'une délibération

Par LouGard

Bonjour,
dans quel délai est traité au Tribunal Administratif une requête en annulation d'une délibération?

Il s'agit d'une délibération portant sur un sujet rajouté à l'ordre du jour .
Cette stratégie est appliquée systématiquement et pendant des années par le maire et le contrôle préfectoral semble être iNEXISTANT!

Est-ce que le Tribunal l'annule immédiatement?

Dans quel délai la commune est informée du dépôt de la requête en annulation ? (il s'agit d'une délibération qui concerne un chantier d'un coût de plus de 180.000 euros !)

Merci pour des renseignements.
LouGard